

## Les Monts du Roumois > Château de la Mésangère à Bosguérard de Marcouville

Le domaine de la Mésangère est site classé depuis le 19 janvier 1925. Le château, le parc et les dépendances avaient bénéficié d'une inscription aux monuments historiques le 21 novembre 2008

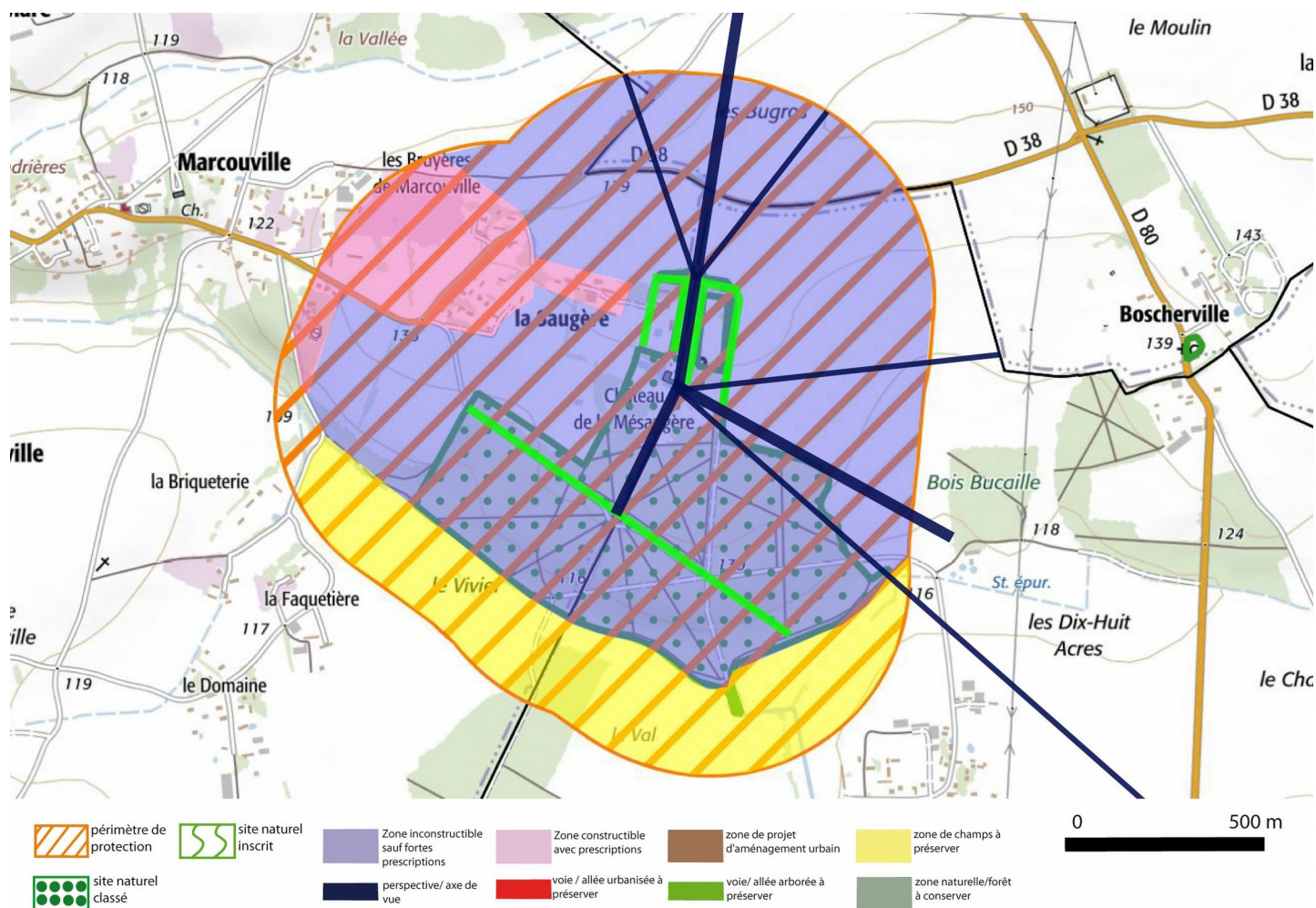
Sur le territoire de la commune, le chêne de la Vierge est site inscrit depuis le 16 octobre 1934.

Un autre château, dit de Bosguérard, est situé sur le territoire de la commune, à l'Ouest du domaine de la Mésangère et proche de l'église. Il est daté des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Repéré par l'inventaire des monuments historiques, ce château ne bénéficie pas d'une protection patrimoniale.

Le château de la Mésangère et ses dépendances ont été classés en tant que monuments historiques le 5 novembre 2015. La protection inclut également le parc et ses aménagements (parterres, perspectives, avenues plantées rayonnantes, grilles et murs d'enceinte, etc.).

Un château entouré de douves occupait le site dès le XIII<sup>e</sup> siècle. La place est éprouvée par les guerres de religion et essuie un siège des ligueurs en 1592. La reconstruction de l'actuel château au début du XVII<sup>e</sup> siècle est attribuée à Georges du Fay. Inspirées par le classicisme français, les façades associent la pierre (chaînes, soubassements) à la brique en remplissage. Entre 1663 et 1675, l'aménagement d'un parc est entrepris selon des plans attribués à le Nôtre, avec une composition mêlant perspectives, parterres et sauts-de-loups. Le colombier circulaire est réalisé à cette période. En 1740, le château est agrandi vers l'Ouest par une aile construite en retour sur la cour. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, le parc est agrémenté de statues à thèmes mythologiques. Le domaine est racheté par Jacques-Pierre Chrestien de Fumechon en 1791, inspecteur général des manufactures de Normandie. Le château a bénéficié de vastes campagnes de restauration au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le domaine dispose de superbes perspectives vers les plaines cultivées au Nord et à l'Est, vers le parc arboré et les bois au Sud, et vers le hameau voisin de la Saugère à l'Ouest. Cet environnement valorisant mérite d'être préservé avec une architecture rurale de qualité.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).





Le château vu depuis la cour d'honneur



La façade sud vue depuis les jardins



Le colombier circulaire



L'accès au domaine et le portail d'entrée



La perspective nord depuis le château



Les aménagements des jardins

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère. Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m<sup>2</sup>. Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone

en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m<sup>2</sup>, avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



Le château voisin de Bosguérard



Une gentilhommière proche de l'église



Le chêne à la Vierge



Une ferme à l'architecture soignée



Le bâti rural aux alentours

